

ÉCOLE PARISIENNE DU JEU D'ÉCHECS (EPJE)

79, rue Pascal - 75013 Paris

site web://www.epje.fr

SIRET : 499715134/APE : 8551Z

eneiman@free.fr

06-81-48-64-58

Bulletin d'inscription au club d'échecs de l'École parisienne du jeu d'échecs (EPJE)

Le club ouvrira les mercredis scolaires, entre 15h et 17h. Les parents et les enfants doivent avoir pris connaissance du règlement du club, s'y conformer et le signer (page 2).

Je soussigné(e) souhaite inscrire mon enfant à l'activité échecs animée par l'Ecole parisienne du jeu d'échecs, qui se déroulera du 16 septembre 2026* au 16 juin 2027, école 13 rue Fagon, 75013 Paris.

Prénom et Nom de l'enfant:

Date de naissance:

Accord pour que mon enfant soit licencié de l'EPJE auprès de la Fédération française des échecs ¹ ☐ oui ☐ non

réponse au questionnaire de FFE <http://www.echecs.asso.fr/Actu.aspx?Ref=14098>

Mon enfant souhaite faire de la compétition par équipe ☐ oui ☐ non

Nom des parents:

Adresse:

e-mail :

n° de tél. fixe : mobile

Personne à contacter en cas d'urgence / tél.

J'autorise¹ l'EPJE à publier des photos où figure mon enfant sur le site www.epje.fr
☐ oui ☐ non

La PAF est de 270 euros pour l'activité échecs (qui comprend la licence fédérale environ) + 10 euros pour l'adhésion à l'association - adhésion obligatoire). (nous n'encaissons pas les chèques avant la première semaine d'octobre).

Soit participation annuelle totale² de **280 € par élève**.

Ou par le lien <https://www.helloasso.com/associations/ecole-parisienne-du-jeu-d-echecs/adhesions/club-epje-mercredi-paris-13e>

* sous réserve d'autorisations administratives.

date et signature

1) Rayer la mention inutile.

2) Il s'agit d'une inscription annuelle ; aucune demande de remboursement ne sera acceptée.

ÉCOLE PARISIENNE DU JEU D'ÉCHECS (EPJE)

79, rue Pascal - 75013 Paris

site web://www.epje.fr

SIRET : 499715134/APE : 8551Z

Règlement du club

eneiman@free.fr

06-81-48-64-58

Les membres du club s'engagent à :

- 1) respecter les autres membres du club ;
- 2) prendre soin du matériel de l'EPJE et du lieu d'accueil ;
- 3) ne pas perturber le bon déroulement des séances.

Les animateurs peuvent exclure temporairement ou définitivement tout enfant ne respectant pas un des 3 points mentionnés

Je soussigné déclare avoir pris connaissance de ce règlement avec mon enfant.

Signature des parents et date: